

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 32/2022

9 août 2022

### **L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition du Portefeuille assurances fermé, dit en *run-off* de AXA Belgium SA par Monument Assurance Belgium SA**

Le 9 août 2022, l’Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l’acquisition du Portefeuille assurances fermé, dit en *run-off* de AXA Belgium SA par Monument Assurance Belgium SA.

L’acquisition a été notifiée le 18 juillet 2022 et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

La société Monument Assurance Belgium SA, détenue par le groupe Monument Insurance Group Limited, est une entreprise d’assurance belge active dans les secteurs de la fourniture de polices d’assurance vie des branches 21, 22, 23 et 26, ainsi que du secteur de la réassurance par l’intermédiaire de sa société mère Monument Re. Cette dernière est une entreprise de réassurance qui fournit des solutions pour la gestion et la liquidation de portefeuilles de polices d’assurances à forte intensité d’actifs par le biais de services de réassurance ou l’acquisition de portefeuilles en *run-off*.

AXA Belgium SA est une société belge d’assurance, agréée pour offrir des produits d’assurances vie et non-vie. Elle est active dans les secteurs de l’assurance, de la coassurance et dans le secteur de la réassurance de risques de toutes natures, ainsi que dans la gestion de fonds collectifs de retraite et la capitalisation.

Le Portefeuille est composé de polices d’assurance vie et non-vie classiques souscrites par AXA Belgium SA. Il est actuellement en *run-off*, c’est-à-dire que les polices d’assurance qui le composent ne sont plus disponibles à la commercialisation et sont gérées dans l’attente qu’elles arrivent à leur terme.

Dans sa décision du 9 août 2022, l’ABC constate que les conditions d’application de la procédure simplifiée sont remplies et que l’opération notifiée ne soulève pas d’opposition.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)

Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).